

RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00609
Numéro SIREN : 601 251 614
Nom ou dénomination : BOLLORÉ ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2018 sous le numéro de dépôt 2276

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

18 JUIN 2018

29000 QUIMPER

BOLLORE ENERGY
Société Anonyme au capital de 19 523 145 Euros
Siège Social : ODET 29500 ERGUE-GABERIC
601 251 614 RCS QUIMPER

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2018

Proposition de la résolution d'Affectation du Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 24 370 306,59 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24 370 306,59 €
Report à nouveau antérieur	135 302 834,02 €
Bénéfice distribuable	159 673 140,61 €
Distribution de dividendes (1 301 543 actions)	5 076 017,70 €
Le solde au compte « Report à nouveau »	154 597 122,91 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 3,90 euros par action au nominal de 15 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou flat tax) au taux de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire de l'impôt sur le revenu (12,8%) les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain montant (*50 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés, 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune*).

La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

Au moment de leur déclaration, les dividendes peuvent également être soumis sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40%. Cette option donne lieu, le cas échéant, à une régularisation de l'impôt sur le revenu versé au titre du prélèvement forfaitaire unique.

Dans tous les cas, les dividendes perçus doivent être déclarés l'année suivant leur perception et peuvent donner lieu, le cas échéant, à un complément d'imposition au titre de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement au plus tard le 31 juillet 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les montants des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	2016	2015	2014
Nombre d'actions	1 301 543	1 301 543	1 301 543
Dividende (en euros)	7,70	3,90	3,90
Montant distribué (en euros)	10 021 881,10	5 076 017,70	5 076 017,70

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.



**Certifié conforme
Le Président**

COMPTES ANNUELS

Bolloré Energy

Société anonyme

0000 Odet 29500 Ergue Gaberic

DATE DE CLOTURE : 31/12/2017

BILAN

Bolloré Energy

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	1 020 635	1 019 450	1 186	85 429
Fonds commercial	64 127 805	28 017 000	36 110 805	36 042 805
Autres immobilisations incorporelles	6 327	6 327	0	150 000
Avances sur immobilisations incorporelles	258 350	0	258 350	0
TOTAL immobilisations incorporelles	65 413 117	29 042 777	36 370 341	36 278 234
Terrains	5 346 817	2 522 616	2 824 201	2 923 516
Constructions	12 133 319	9 619 116	2 514 203	2 886 185
Installations techniques, matériel	21 813 805	16 091 752	5 722 052	6 070 516
Autres immobilisations corporelles	12 933 020	7 594 988	5 338 032	5 916 717
Immobilisations en cours	0	0	0	16 561
Avances et acomptes	1 009 309	0	1 009 309	1 469 596
TOTAL immobilisations corporelles	53 236 270	35 828 472	17 407 798	19 283 090
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	91 179 460	3 798 870	87 380 590	88 477 959
Créances rattachées à des participations	557 625	0	557 625	557 625
Autres titres immobilisés	50 353	4 284	46 069	46 100
Prêts	20 907	837	20 071	25 421
Autres immobilisations financières	133 384	29 667	103 717	96 643
TOTAL immobilisations financières	91 941 730	3 833 657	88 108 073	89 203 748
Total Actif Immobilisé (II)	210 591 117	68 704 906	141 886 211	144 765 071
Matières premières, approvisionnements	8 050 821	0	8 050 821	4 004 275
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	54 751 015	186 269	54 564 746	71 316 228
TOTAL Stock	62 801 836	186 269	62 615 567	75 320 503
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	137 301 098	1 657 983	135 643 115	109 699 313
Autres créances	113 593 549	338 494	113 255 055	85 549 728
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	250 894 647	1 996 477	248 898 170	195 249 040
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	19 340 210	0	19 340 210	20 588 299
TOTAL Disponibilités	19 340 210	0	19 340 210	20 588 299
Charges constatées d'avance	394 538	0	394 538	186 187
Total Actif Circulant (III)	333 431 232	2 182 746	331 248 486	291 344 029
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Écarts de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	544 022 349	70 887 652	473 134 697	436 109 101

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 0	19 523 145	19 523 145
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		12 530 811	12 530 811
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		2 100 348	2 100 348
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	6 554 211	6 554 211
TOTAL Réserves		8 654 560	8 654 560
Report à nouveau		135 302 834	114 940 875
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		24 370 307	30 383 840
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		10 275 989	10 422 381
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		210 657 645	196 455 611
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		2 010 000	818 539
Provisions pour charges		8 774 642	8 494 205
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		10 784 642	9 312 744
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		5 965 057	5 933 986
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	49 531 245	46 391 069
TOTAL Dettes financières		55 496 302	52 325 055
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		135 067 838	122 905 579
Dettes fiscales et sociales		16 567 731	18 296 084
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		274 534	729 037
Autres dettes		44 030 779	35 858 193
TOTAL Dettes d'exploitation		195 940 882	177 788 892
Produits constatés d'avance		255 226	226 798
TOTAL DETTES (IV)		251 692 410	230 340 746
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)		473 134 697	436 109 101

COMPTE DE RESULTAT

Bolloré Energy

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	1 497 602 736	0	1 497 602 736	1 358 207 281
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	17 336 090	0	17 336 090	16 794 460
Chiffres d'affaires nets	1 514 938 826	0	1 514 938 826	1 375 001 741
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			4 368 889	3 651 115
Autres produits			0	0
Total des produits d'exploitation (I)			1 519 307 715	1 378 652 857
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 387 803 020	1 278 817 502
Variation de stock (marchandises)			16 786 311	-22 069 513
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			12 448 370	6 278 621
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-4 046 546	2 602 116
Autres achats et charges externes			34 433 869	40 785 193
Impôts, taxes et versements assimilés			4 138 074	4 181 374
Salaires et traitements			26 090 289	26 939 571
Charges sociales			12 372 341	12 969 411
Dotations d'exploitation			2 889 858	2 781 276
sur immobilisations			0	0
Dotations aux amortissements			0	0
Dotations aux provisions			0	0
Sur actif circulant : dotations aux provisions			889 887	923 694
Pour risques et charges : dotations aux provisions			373 951	828 889
Autres charges			659 323	542 603
Total des charges d'exploitation (II)			1 494 838 747	1 355 580 738
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			24 468 968	23 072 119
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			919 066	1 294 212
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	2 347
Produits financiers de participations			15 410 607	17 280 321
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			812 491	578 854
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			16 223 098	17 859 175
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	1 277 000
Intérêts et charges assimilées			5 787 655	340 251
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			5 787 655	1 617 251
RÉSULTAT FINANCIER			10 435 443	16 241 924
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			35 823 477	40 605 907

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	436 660	609 855
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 021 465	205 570
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 062 816	12 764 443
Total des produits exceptionnels (VII)	6 520 941	13 579 869
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 567 132	2 409 226
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 682 404	79 455
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 915 036	11 183 089
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12 164 571	13 671 770
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-5 643 630	-91 901
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	845 399	1 918 483
Impôts sur les bénéfices (X)	4 964 141	8 211 683
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 542 970 820	1 411 386 112
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 518 600 514	1 381 002 273
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	24 370 307	30 383 840

ANNEXE
Au
BILAN et au COMPTE DE RESULTAT
Au 31 décembre 2017

Annexe au Bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 473.134.697 €, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 24.370.307 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

	PAGES
1. <u>FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</u>	4
2. <u>PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>	5
2.1 GENERALITES	5
2.2 MODES ET METHODES D'EVALUATION DETAILLES	5
2.3 EXEMPTION DE CONSOLIDATION	8
3. <u>COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</u>	8
3.1 NOTES AU BILAN (en K€)	8
3.1.1 Immobilisations et amortissements	8
3.1.2 Capital social et report à nouveau	8
3.1.3 Provisions réglementées	8
3.1.4 Etat des provisions	9
3.1.5 Eléments concernant les entreprises liées	9
3.1.6 Engagements hors Bilan	10
3.1.7 Autres informations	10
3.2 NOTES AU COMPTE DE RESULTAT (en K€)	11
3.2.1 Ventilations du Chiffre d'Affaires net	11
3.2.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	11
3.2.3 Ventilation de l'effectif moyen	11
3.2.4 Résultat Exceptionnel	11
3.2.5 Ventilation de l'impôt	12
3.2.6 Obligation de réalisation d'économies d'énergie	13
4. <u>AUTRES INFORMATIONS</u>	14
4.1 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE	14
4.2 INTEGRATION FISCALE	14
4.3 REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION	14
4.4 HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES	14

NB : Les données chiffrées de l'annexe aux comptes annuels sont exprimées en milliers de Euros.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société BOLLORÉ ENERGY a acquis, le 23 juin 2017, auprès des Sociétés BOLLORÉ et FINANCIERE DE L'ODET, la totalité des actions qui composaient le capital de la société FINANCIERE DE L'ARGOAT et a décidé, le 30 juin, de modifier la dénomination sociale de FINANCIERE DE L'ARGOAT en HELLO FIOUL, ainsi que son objet social.

En outre, La Société BOLLORÉ ENERGY a souscrit intégralement, le 26 septembre 2017, à l'augmentation de capital de la Société HELLO FIOUL qui s'établit, après cette opération, à 650 000 €.

La Société BOLLORÉ ENERGY, jusqu'ici associée unique de la société DEPOT ROUEN PETIT-COURONNE, a cédé, le 13 juillet 2017, 30% du capital de cette dernière à la Société TOTAL MARKETING France, conformément au contrat de cession d'actions du 10 février 2017, toutes les conditions suspensives ayant été réalisées.

La Société BOLLORÉ ENERGY est devenue associée unique de la Société DME-ALMY suite au rachat des 5 actions d'administrateurs le 4 octobre 2017 et a recapitalisé le 4 décembre 2017 cette société dont les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social. Elle a ainsi souscrit intégralement à l'augmentation de capital de 1 908 075 €, réalisée par compensation de créances et élévation de la valeur nominale, portant le montant de sa participation dans la société à la valeur nette dans ses livres de 2 583 398 €. Cette augmentation de capital a été suivie d'une réduction de capital motivée par des pertes à hauteur de 1 808 040 €, réalisée par diminution de la valeur nominale des 741 actions existantes à 341 €.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 GENERALITES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France, et en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016 – 07 du 4 novembre 2016, relatif au Plan Comptable Général. Ils sont en harmonie avec le règlement CRC 2002-10, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les comptes annuels tiennent compte des adaptations relatives au Plan Comptable Professionnel des Industries de Raffinage et de Distribution des Hydrocarbures, approuvé par le Conseil National de la Comptabilité le 12 mars 1984.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en Comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception de la provision pour dépollution et démantèlement des dépôts existants sur sites appartenant à des tiers dont la contrepartie figure en actif immobilisé.

Ces éléments sont estimés à partir d'une analyse statistique des coûts réellement encourus sur les fermetures de dépôt et ont fait l'objet d'une actualisation à 4% sur 20 ans. Cette pratique a été arrêtée en 2013.

Les indemnités de stocks de réserve versées principalement au C.P.S.S.P. et les résultats liés aux opérations initiées sur l'IPE (Bourse de Londres) sont classés sous la rubrique "Achats Marchandises". Ces opérations représentent respectivement pour l'exercice 2017 un montant de 11.127 K€ (charges) et de 2.470 k€ (allègement de charges).

2.2 MODES ET METHODES D'EVALUATION DETAILLES

(retenus pour les principaux postes des comptes annuels)

*** IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les fonds de commerce détail sont appréciés depuis 2006 globalement sur la base de la plus élevée de leur valeur vénale ou de leur valeur d'usage.

Si la valeur ainsi déterminée des fonds est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée. Les fonds de commerce devant être cédés sont le cas échéant ramenés à leur valeur probable de réalisation.

La méthode d'amortissement des logiciels est la suivante :

Comptablement, sur la durée réelle d'utilisation : de 3 à 5 ans.

Fiscalement, sur 1 an.

* IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations qui figurent au Bilan sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition tels que les droits de mutation et honoraires grevant ces immobilisations), ou à leur valeur d'apport.

Conformément à la CRC 2002-10, la dépréciation des immobilisations corporelles est constatée par la voie d'amortissements linéaires faisant l'objet d'un plan d'amortissement et calculés en fonction de la durée réelle d'utilisation pour chaque catégorie d'immobilisations.

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- Constructions.....	10 à 20 ans
- Agencements et aménagements.....	6 à 10 ans
- Installations techniques.....	10 à 20 ans
- Matériel et outillage.....	4 à 7 ans
- Matériel de transport.....	3 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau.....	3 à 7 ans

* IMMOBILISATIONS FINANCIERES

- La valeur brute des titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, est constituée par leur coût d'acquisition ou d'apport.

A la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part d'actif net comptable.

- Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

* STOCKS

La valorisation des stocks de produits pétroliers dédouanés ou sous douane est effectuée au Platt's du dernier jour du mois, augmenté des frais de logistique et autres frais indirects d'approvisionnement pour la partie des stocks arbitrés, et pour la partie non arbitrée, la règle FIFO est appliquée. La valorisation des stocks de produits non pétroliers est effectuée selon la méthode du prix moyen pondéré (P.M.P.).

La valeur brute des matières, marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires correspondants. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour cette évaluation (locations de capacités et stocks de réserve).

Les stocks sont dépréciés par voie de provision lorsque la valeur brute, déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, est supérieure au cours du jour ou à la valeur nette probable de réalisation à la date de clôture de l'exercice et ce, à due concurrence de l'écart constaté.

Les charges d'intérêts sont exclues de la valorisation des stocks.

* CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nominale.

Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère figurent au bilan pour leur contre-valeur aux taux de change officiels de la fin de l'exercice.

En ce qui concerne les écarts de conversion, dégagés lors de la revalorisation des dettes et des créances, une provision pour risques est constituée si la conversion fait apparaître des pertes de change latentes non couvertes. A l'inverse, les gains de change latents constatés en écart de conversion passif ne sont pas intégrés au résultat en vertu de la règle de prudence.

Les différences de change enregistrées en cours d'exercice sur les opérations en devises non assimilables à des opérations de couverture des stocks (achats et ventes, emprunts, mouvement divers) figurent dans le résultat financier.

* DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

* PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont constatées conformément aux textes en vigueur.

* CHIFFRE D'AFFAIRES

Selon la norme comptable professionnelle, le chiffre d'affaires inscrit au compte de résultat inclut les taxes spécifiques sur les produits pétroliers comprises dans les prix de vente. En revanche, les facturations réciproques entre confrères, sont exclues du chiffre d'affaires social.

2.3 EXEMPTION DE CONSOLIDATION

Conformément à l'article L 233-17 du code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du Groupe.

En effet :

- ni un ni plusieurs actionnaires représentant au moins 1/10ème du capital ne sont opposés à cette exemption ;
- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont intégrés globalement (ou mis en équivalence) dans les comptes consolidés de l'ensemble plus grand (Société BOLLORE) ;
- les comptes consolidés de l'ensemble plus grand (Société BOLLORE) sont certifiés et mis à la disposition des actionnaires de la société, en même temps que ses comptes individuels, avant l'Assemblée Générale devant les approuver.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 NOTES AU BILAN

3.1.1 Immobilisations et amortissements

3.1.1.1 Etat de l'actif immobilisé
(Voir tableau n° 1)

3.1.1.2 Etat des amortissements
(Voir tableau n°2)

3.1.2 Capital social et report à nouveau

- A la fin de l'exercice 2017, le capital social de 19.523.145 euros se décompose en 1.301.543 actions d'une valeur nominale de 15 euros.

3.1.3 Provisions réglementées

La provision pour hausse des prix n'ayant pas été mouvementée au cours de l'exercice, celle-ci s'élève, au 31/12/2017, à 8.918 K€.

3.1.4 Etat des provisions
(Voir tableau n° 3)

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit (en K€) :

Provision pour dépollution.....	2.639
Provision pour risques divers.....	2.000
Provision pour stocks de réserve.....	1.895
Provision dépollution & démantèlement dépôts tiers en activité.....	1.253
Provision pour médailles du travail.....	941
Provision pour indemnité départ en retraite.....	777
Provision révision décennale et quinquennale.....	609
Provision pour fermeture dépôts.....	567
Provision pour restructuration.....	93
Provision pour litiges sociaux.....	10
Provision backwardation.....	1
TOTAL.....	<u>10.785</u>

Dans le cadre des dispositions prévues par la loi n° 92-1443 de Réforme du Secteur Pétrolier et le décret d'application n° 2000-443 du 23 mai 2000 modifiant le décret n° 93-131, la provision de 2.066 K€ constituée pour faire face à la dette latente à la date du 31 décembre 2016 en matière d'obligation sur les stocks de réserve a été ajustée, au cours de l'exercice, d'une reprise nette de dotation d'un montant de 171 K€. La provision, constituée pour faire face à la dette latente à la date du 31 décembre 2017 en matière d'obligation sur les stocks de réserve, s'établit donc à 1.895 K€ au 31 décembre 2017.

Enfin, la provision pour dépollution et démantèlement relative aux dépôts tiers en activité, constituée pour la première fois en 2005 par le jeu de l'actif immobilisé, s'établit au 31/12/2017 à 1.253 K€, compte tenu de la reprise de 31 K€ effectuée au titre des dépôts fermés au cours de l'exercice.

Cette provision, qui faisait l'objet depuis 2005 d'une actualisation à 4% sur 20 ans, est figée, depuis le 31/12/2013, en ce qui concerne la désactualisation au 31/12/2012, pour tenir compte de la durée de vie moyenne estimée des dépôts.

3.1.5 Eléments concernant les entreprises liées
(Voir tableau N°6)

3.1.6 Engagements hors bilan

3.1.6.1 Montant des engagements financiers (en K€)

- Engagements donnés :

Avals, cautions, garanties	29.861
Crédit-bail (voir tableau n°8)	2.622
Cautions douanes	85.300*

- Engagements reçus :

Avals, cautions, garanties	948
Cautions douanes	85.300*

**La société Bolloré s'est engagée à cautionner Bolloré Energy à hauteur de 85.300 K€ en faveur de la direction générale des douanes.*

- Engagements dans le cadre des opérations d'économie d'énergie:

Bolloré Energy s'est engagée contractuellement jusqu'en 2019 auprès de différentes sociétés à acquérir et vendre des certificats d'économie d'énergie. Au 31/12/2017, le montant net des engagements est un achat net de 3,689. TWh.

- Achats et ventes à terme :

Achats à terme de devises.....	31.637
Achats à terme de produits.....	60.050
Ventes à terme de devises.....	26.333
Ventes à terme de produits.....	61.701

3.1.6.2 Engagements de retraite et indemnités de départ

L'évaluation des indemnités de départ en retraite, faite selon une approche globale au niveau de la Société, fait ressortir des engagements de l'ordre de 6.048 K€.

Il s'agit de la « valeur actuelle des engagements futurs, avec application de la méthode prospective en tenant compte de l'augmentation future des salaires et d'une actualisation financière au taux de 1.50 % ».

Ce montant n'est pas comptabilisé.

La provision pour indemnités de départ en retraite, d'un montant de 777 K€, figurant dans les comptes au 31/12/2017 correspond à la provision transmise par la société Les Combustibles de Normandie lors de la TUP et ajustée à hauteur des provisions concernant les salariés ayant quitté la société en 2017.

3.1.7 Autres informations

3.1.7.1 Etats des échéances des créances et des dettes
(Voir tableaux n°4 et 5)

3.1.7.2 Etat des charges à payer et des produits à recevoir
(Voir tableau n°7)

3.1.7.3 Informations sur les passifs environnementaux

Les passifs environnementaux ont été appréhendés en comptabilité pour la première fois en 2005 sous forme de provisions.

3.2 NOTES AU COMPTE DE RESULTAT (en K€)

3.2.1 Ventilations du chiffre d'affaires net

a) Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité :

Combustibles.....	1.497.603
Prestations de services.....	17.336
.....	-----
TOTAL.....	1.514.939

b) Répartition du chiffre d'affaires par secteur géographique :

France.....	1.514.939
Hors de France	0
.....	-----
TOTAL.....	1.514.939

3.2.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts (en K€)

Différences temporaires	Base	Taux	Accroissements	Allègements
Provision pour Risques et Charges	30	33,33 %		10
Provision pour charges à payer non déductibles	1	33,33 %		0
Congés payés	1.881	33,33 %		627
Organic	1.571	33,33 %		524
Participation des Salariés et forfait social		33,33 %		
Provision sur instruments à terme		33,33 %		

Déficits reportables	0
Amortissements différés	0
Moins-values à long terme	0

3.2.3 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi s'élève, au 31/12/2017, à 1.296 K€. Il figure au compte de résultat, en diminution des charges de personnel.

Le CICE s'élevait, au 31/12/2016, à 1.123 K€. Ce montant a permis d'effectuer des investissements, au cours de l'exercice clos le 31/12/2016, tels que des rachats de fonds de commerce, investissements divers sur nos dépôts, agences, camions, et par la même de maintenir les emplois de nos salariés.

3.2.4 Ventilation de l'effectif à fin 2017 (Voir tableau n°11)

3.2.5 Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 5.644 K€ et comprend notamment :

- Une dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels nette des reprises pour un montant de 1.828 K€, dont une dotation de 2.000 K€ au titre d'un risque sur les certificats d'économie d'énergie consécutif à un renforcement des règles de validité de ces certificats.
- Une charge nette pour fermeture des dépôts augmentée des dotations et diminuée des reprises sur provisions afférentes : 1.740 K€
- L'impact du déclassé en cours du dépôt de Mérour en dépôt secondaire pour 858 K€.
- La prise en charge des frais relatifs au développement abandonné du logiciel négoce pour 835 K€, suite à l'échec définitif de ce projet.
- Une dotation aux provisions pour dépréciation des fonds de commerce pour 572 K€.
- Des dons effectués pour 247 K€ dont à la Fondation de la 2ème chance pour 240 K€.
- Des produits nets de cession d'immobilisations pour 174 K€.
- Une reprise nette sur amortissements dérogatoires de 146 K€.
- Des produits nets sur régularisations des tiers : 97 K€
- Autres produits divers pour 21 K€.

3.2.6 Ventilation de l'impôt

Résultat avant impôt	K€	Impôt dû		Impôt différé	Résultat net après impôt
		Impôt	Crédit d'impôt		
Résultat courant	35.823	7.777	-4	18	28.032
Résultat exceptionnel	-5.644	-1.885	-148		-3.611
Participation & intéressement des salariés	-845	-794			-51
Résultat net	29.334	5.098	-153	18	24.370

3.2.7 Opérations d'Economie d'Energie

Conformément à la loi N°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, la société Bolloré Energy est soumise au dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Un objectif triennal est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de période, les vendeurs d'énergie obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les obligés sont tenus de verser une pénalité libératoire de deux centimes d'euro par kWh manquant.

Au 31 décembre 2017, la troisième triennalité s'est achevée. BOLLORE ENERGY a intégralement rempli son obligation de 6,3 TWh par le biais d'actions directes et indirectes auprès des bénéficiaires.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi sur la Transition Energétique, le décret du 30 décembre 2015 paru au J.O. du 31 décembre 2015, fait obligation, à compter du 1er janvier 2016, de mener des actions d'économies d'énergie auprès des ménages en situation de précarité énergétiques voire de grande précarité énergétique. Ces ménages qualifiés de précaires ou de très précaires sur la base de leurs revenus fiscaux, devront être aidés dans la réalisation de travaux de rénovation de leur habitat pour une meilleure efficacité énergétique. Ces travaux seront financés partiellement ou totalement selon les niveaux de précarité définis, par le biais des primes CEE. Elle représente pour BOLLORE ENERGY une obligation supplémentaire de 1,3 TWh environ. Cette obligation a été également intégralement remplie au 31 décembre 2017.

Au 31/12/2017, l'excédent de certificats collectés par rapport à l'obligation légale, comptabilisé en stocks, s'élève à 1.200 K€, soit 452.466.673 KWh pour les CEE « classiques » et à 6.850 K€, soit 1.597.050.053 KWh pour les CEE « précarité ».

Des engagements d'achats (tant au titre des CEE « classiques » que de « précarité ») pour 4.530.000.000 KWh ont été négociés par ailleurs pour 2018 et 2019 afin de pouvoir répondre aux obligations accrues de la quatrième période qui a commencé au 1^{er} janvier 2018 (triennalité 2018- 2020).

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la Société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

BOLLORE
Société Anonyme au capital de : 467 457 806 Euros
Changement en 2012 : 411 286 192 €
Ayant son Siège Social à : ODET 29500 ERGUE GABERIC
R.C. N° 055 804 124 B QUIMPER

4.2 INTEGRATION FISCALE

La société est intégrée fiscalement et appartient au groupe constitué par la société Bollore depuis le 1^{er} janvier 2007. L'impôt comptabilisé correspond à l'impôt déterminé en l'absence d'intégration fiscale.

4.3 REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION

La rémunération des organes de Direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

4.4 HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés au commissaire aux comptes est inclus dans le montant des honoraires figurant dans l'annexe des comptes consolidés .

TABLEAUX DE L'ANNEXE
Au
BILAN et au COMPTE DE RESULTAT
Au 31 décembre 2017

EXERCICE 2017

BOLLORE ENERGY S.A.

CLOTURE AU 31.12.17

Tableau 1 : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations <i>Montants en K€</i>	Début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin d'exercice
		Fusions	Acquisitions	Par virement de poste à poste	Par cessions et mises hors service	
Frais d'établissement	0					0
Autres immobilisations incorporelles	64 652		737	23		65 413
Avances et acomptes sur immob. incorporelles	0					0
Immobilisations corporelles :						
Ferrains	5 290		175	13	-131	5 347
Constructions						
- Sur sol propre	5 606			4	-8	5 602
- Sur sol d'autrui	2 738		7		-19	2 726
- Installations, Agencements et Aménagements	3 826		5		-26	3 805
Installations techniques, matériel et outillage	21 401		656	308	-551	21 814
Autres immobilisations corporelles						
- Installations générales, Agencements	2 815		11		-17	2 809
- Aménagements divers	0					0
- Matériel de transport	8 825		252	138	-642	8 573
- Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 593		13		-54	1 551
Immobilisations corporelles en cours	17				-17	0
Avances et acomptes sur immob. corporelles	1 470		844	-1 304		1 009
Total immobilisations corporelles	53 580		1 964	-858	-1 449	53 236
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	92 834		655	1 908	-3 660	91 737
Autres titres immobilisés	50			0	0	50
Prêts et autres immobilisations financières	153		11		-10	154
Total immobilisations financières	93 037	0	666	1 908	-3 670	91 941
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	211 269	0	3 367	1 073	-5 119	210 591

BOLLORE ENERGY S.A.

CLOTURE AU 31.12.17

Tableau 2 : ETAT DES AMORTISSEMENTS

Amortissements <i>Montants en KE</i>	Début d'exercice	Augmentations		Diminutions Sorties de l'actif et reprises	Fin d'exercice
		Fusions	Dotations		
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	929		97		1 026
Immobilisations corporelles :					
Terrains (aménagement)	2 366		244	(87)	2 523
Constructions					
- Sur sol propre	4 118		180	(7)	4 291
- Sur sol d'autrui	1 838		108	(15)	1 932
- Installations, Agencements et Aménagements	3 327		82	(13)	3 396
Installations techniques, matériel et outillage	15 330		1 198	(437)	16 092
Autres immobilisations corporelles					
- Installations générales, Agencements	2 550		60	(16)	2 594
- Aménagements divers	0				0
- Matériel de transport	3 337		846	(631)	3 553
- Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 429		74	(54)	1 449
Sous-total Immobilisations corporelles	34 296	0	2 793	(1 261)	35 828
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	35 226	0	2 890	(1 261)	36 854

Tableau 3 : ETAT DES PROVISIONS

Nature des provisions <i>Montants en KE</i>	Début d'exercice	Augmentations		Augmentations Total	Diminutions		Diminutions Total	Fin d'exercice
		Fusions	Détails de l'exercice		Ajustements	Utilisation		
Provisions règlementées								
- Investissements								8 918
- Hausse des prix	8 918							
- Fluctuation des prix								
- Amortissements dérogatoires	1 505		37	37	(183)		(183)	1 358
- Autres provisions règlementées								
Sous-total Provisions règlementées	10 422		37	37	(183)		(183)	10 276
Provisions pour risques et charges								
- Litiges	183		10	10	(156)	(26)	(182)	10
- Amendes et pénalités								
- Pertes de change								
- Pensions et obligations similaires	967					(190)	(190)	777
- Impôts								
- Autres provisions pour risques et charges	8 163		4 197	4 197	(1 265)	(1 098)	(2 363)	9 998
Sous-total Provisions pour risques et charges	9 313		4 207	4 207	(1 421)	(1 214)	(2 735)	10 784
Provisions pour dépréciation								
- Immobilisations incorporelles	27 445		1 045	1 045	(473)		(473)	28 017
- Immobilisations corporelles								
- Immobilisations financières	3 834							3 834
- Stocks et en-cours	221		59	59	(94)		(94)	186
- Clients	2 087		831	831	(1 260)		(1 260)	1 658
- Autres provisions pour dépréciation	338							338
Sous-total Provisions pour dépréciation	33 926		1 935	1 935	(1 827)		(1 827)	34 033
TOTAL PROVISIONS	53 660		6 179	6 179	(3 432)	(1 314)	(4 745)	55 094

BOLLORE ENERGY S.A.

CLOTURE AU 31.12.17

Tableau 4 : ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Montants en KE

CREANCES (Acomptes et avances versés sur commandes et en-cours non compris)	Montant brut	Liquidités de l'actif : échéances	
		- 1 an	+ 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
- Créances rattachées à des participations	558	58	500
- Prêts	21	17	4
- Autres immobilisations financières	133	8	125
Sous-total	712	83	630
Créances de l'actif circulant			
- Clients douteux ou litigieux	1 325		1 325
- Clients et autres créances	135 976	135 976	
- Personnel et comptes rattachés	55	55	
- Sécurité sociale, autres organismes sociaux	50	50	
- Etats et autres collectivités publiques			
* Impôts sur les bénéfices	0	0	
* Taxe sur la valeur ajoutée	2 253	2 253	
* Autres impôts, taxes & versements assimilés	197	197	
* Divers			
- Groupe et associés	97 518	97 518	
- Débiteurs divers	13 521	13 521	
Sous-total	250 895	249 570	1 325
Charges constatées d'avance	395	395	
TOTAL	252 001	250 047	1 954

BOLLORE ENERGY S.A.

CLOTURE AU 31.12.17

Tableau 5 : ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Montants en KE

DETTES	Montant brut	Exigibilité du passif		
		- 1 an	+ 1 an à - 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à 1 an max. à l'origine	377	377		
- à plus d'un an à l'origine	5 588	1 453	4 136	
Emprunts et dettes financières diverses	82	63	19	
Sous-total emprunts	6 047	1 893	4 155	0
Fournisseurs et comptes rattachés	135 068	135 068		
Personnel et comptes rattachés	5 362	5 362		
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	5 283	5 283		
Etats et autres collectivités publiques				
* Impôts sur les bénéfices				
* Taxe sur la valeur ajoutée	3 200	3 200		
* Obligations cautionnées				
* Autres impôts, taxes & versements assimilés	2 722	2 722		
Dettes sur immobilisations	275	275		
Groupe et associés	49 449	49 449		
Autres dettes	44 031	44 031		
Sous-total	245 390	245 390	0	0
Produits constatés d'avance	255	255		
TOTAL	251 692	247 538	4 155	0

BOLLORE ENERGY S.A.

CLOTURE AU 31.12.17

Tableau 6 : ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

POSTES	En K€	MONTANT
ACTIF IMMOBILISE		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		88 298
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)		
Créances clients et comptes rattachés		10 823
Autres créances		102 751
Capital souscrit appelé non versé		
Valeurs mobilières de placements		
Disponibilités		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		49 448
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		644
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		3 691
COMPTE DE RESULTAT		
Produits de participation		15 369
Autres produits financiers		809
Charges financières		251

Les transactions réalisées entre Bolloré-Energie et les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

BOLLORE ENERGY S.A.

CLOTURE AU 31.12.17

**Tableau 7 : ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES
PRODUITS A RECEVOIR***Montants en KE*

PRODUITS A RECEVOIR	Montants
Créances rattachés à des participations	
Autres immobilisations financières	
Comptes clients et comptes rattachés (*)	43 854
Autres créances	6 107
Disponibilités	
Total Produits à recevoir	49 960

(*) Dont effets à recevoir (- 1 an) pour 43.639 KE

Montants en KE

CHARGES A PAYER	Montants
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48
Emprunts et dettes financières diverses	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 985
Dettes fiscales et sociales	13 337
Autres dettes	752
Total charges à payer	74 126

BOLLORE ENERGY S.A.

CLOTURE AU 31.12.17

Tableau 8 : CREDIT-BAIL

(Décret 83.1020 du 29/11/1983 - Article 53)

1ère PARTIE

Montants en KE.

Postes du bilan concernés par des biens pris en crédit-bail <i>Montants en KE</i>	Valeur d'origine des biens pris en crédit-bail	Montant des amortissements			Valeur nette d'amortissement	Valeur résiduelle en fin de contrat
		Antérieurs	Exercice	Total		
Terrains						
Constructions						
Crédit-bail immobilier						
Matériel et outillage (Camions)	18 619	12 266	1 846	14 112	4 508	2 055
Autres immobilisations corporelles						
Crédit-bail mobilier						
TOTAL CREDIT-BAIL	18 619	12 266	1 846	14 112	4 508	2 055

2ème PARTIE

Montants en KE

Postes du bilan concernés par des biens pris en crédit-bail <i>Montants en KE</i>	Redevances payées. au cours de l'exercice	Redevances restant à payer			
		à court terme (- 1 an)	à moyen terme (+ 1 an)	à long terme (+ 5 ans)	Total
Terrains					
Constructions					
Crédit-bail immobilier					
Matériel et outillage (Camions)	1 563	1 066	1 556		2 622
Autres immobilisations corporelles					
Crédit-bail mobilier					
TOTAL CREDIT-BAIL	1 563	1 066	1 556	0	2 622

BOLLORE ENERGY S.A.

CLOTURE AU 31.12.17

Tableau 9 : STOCKS

Valeur comptable des stocks au 31/12/2017	Ke
Stocks de certificats d'économie d'énergie	8 051
Stocks de marchandises	54 751
Produits pétroliers	52 645
Charbons	141
Autres produits	1 965
TOTAL	62 802

BOLLORE ENERGY S.A.

CLOTURE AU 31.12.17

Tableau 11 : PERSONNEL

CATEGORIE de PERSONNEL	Personnel salarié		Personnel mis à disposition		Total
	à temps complet	à temps partiel	Intérimaire	Détaché ou prêté	
Cadres	99	1			100
Agents de maîtrise	86	1			87
Employés / Ouvriers/apprentis/contrat de professionnalisation	518	24	18		560
TOTAL	703	26	18	0	747

BOLLORE ENERGY S.A.

CLOTURE AU 31.12.17

RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ECOULES

NATURE DES INDICATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Montants en KE</i>					
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a. Capital social	19 523	19 523	19 523	19 523	19 523
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	1 301 543	1 301 543	1 301 543	1 301 543	1 301 543
c. Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)	-	-	-	-	-
d. Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
d1. Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
d2. Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
II OPERATION ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	2 147 640	1 879 581	1 513 379	1 375 002	1 514 939
b. Résultat avant impôt, participation, intéressement et charges calculées (amortissements, provisions)	29 498	12 622	21 735	42 398	34 503
c. Impôt sur les bénéfices	6 283	2 220	2 089	8 212	4 964
d. Participation de salariés due au titre de l'exercice	750	0	0	1 179	0
e. Intéressement des salariés	970	653	714	740	845
f. Résultat après impôt, participation, intéressement et charges calculées (amortissements, provisions)	18 036	9 622	16 088	30 384	24 370
g. Résultat distribué	5 076	5 076	5 076	10 022	5 076
III RESULTAT PAR ACTION					
a. Résultat après impôt, participation et intéressement mais avant charges calculées (amortissements, provisions)	16,51	7,49	14,55	24,79	22,05
b. Résultat après impôt, participation, et intéressement et charges calculées (amortissements, provisions)	13,86	7,39	12,36	23,34	18,72
c. Dividende distribué à chaque action	3,90	3,90	3,90	7,70	3,90
IV PERSONNEL					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	664	700	780	753	717
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	22 269	24 217	26 964	26 940	26 090
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales etc...)	11 543	12 275	13 085	12 969	12 372

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Montants en KE

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital social	Capitaux propres	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Chiffre d'affaire hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette				
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous									
A.1. Filiales (+ de 50% du capital détenu par BOLLORE ENERGIE)									
- NAPHTEX	38	386	99,92	29	29	1 032	20	-	-
- SFDM	153	26 422	94,99	28 110	28 110	55 401	12 805	11 210	-
- Les Charbons Maulois	200	775	99,88	1 050	1 050	14 505	(247)	50	-
- DME Almy	253	1 198	100,00	6 382	2 583	36 019	167	-	-
- Manche Hydrocarbures	196	1 544	100,00	1 296	1 296	5 335	204	170	-
- Les Combustibles de Normandie	4 385	10 632	100,00	4 385	4 385	276 676	1 855	-	-
- Petroplus Marketing France	20 731	39 103	100,00	37 498	37 498	28 674	3 882	3 939	-
- Dépôt Rouen Petit Couronne	12 200	3 470	70,00	8 540	8 540	2 215	(8 533)	-	-
- Hello Fioul	650	476	100,00	650	650	362	(173)	-	-
A.2. Participations (10% à 50% du capital détenu par BOLLORE ENERGY)									
- D.P.L.	1 750	9 329	20,00	1 431	1 431	7 633	821	-	-
- S.D.L.P.	5 505	8 271	18,29	1 439	1 439	6 361	256	-	-
- S.P.L.S.	9	192	37,50	9	9	141	(0)	-	-
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations									
Ensemble				410	405			43	-
TOTAL				91 230	87 426			15 412	

BOLLORE ENERGY

Société Anonyme

ODET

29500 ERGUE-GABERIC

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

BOLLORE ENERGY
Société Anonyme
ODET
29500 ERGUE-GABERIC

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société BOLLORE ENERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOLLORE ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les fonds de commerce ont fait l'objet de tests de pertes de valeur selon les modalités décrites dans la note 2.2 « Modes et méthodes d'évaluation détaillés » de l'annexe des comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées ; nous avons par ailleurs vérifié que la note 2.2 « Modes et méthodes d'évaluation détaillés » de l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les coûts de dépollution et démantèlement des dépôts tiers en activité, tels que décrits dans la note 3.1.4 « Etat des provisions » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans la note 3.1.4 « Etat des provisions » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour et nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage la correcte application de ces méthodes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Constantin

BOLLORE ENERGY

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 18 mai 2008

Le commissaire aux comptes

Constantin Associés
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Thierry BILLAC